

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

EXTR.

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Angélique BEAUDOIN (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Florence QUIGNON (*procuration donnée à Yannick GERVAIS*).

Secrétaire de séance : Jacques AUBERT.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 10
- Votants 11

Objet : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF :
- BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – EXERCICE 2023

Délibération n°17/2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget M49 Assainissement relatif à l'exercice budgétaire 2023. Celui-ci présente les résultats suivants :

- ✚ Exploitation :
 - ✓ Recettes : **139 142.09 €**
 - ✓ Dépenses : **121 721.89 €**
 - ✓ Résultat de l'exercice 2023 : **+ 17 420.20 €**
 - ✓ Résultat antérieur reporté : **+ 28 203.07 €**
 - ✓ Résultat cumulé 2023 avec le report N-1 : **+ 45 623.27 €**
- ✚ Investissement :
 - ✓ Recettes : **99 790.02 €**
 - ✓ Dépenses : **96 819.01 €**
 - ✓ Résultat courant d'investissement 2023 : **+ 2 971.01 €**
 - ✓ Report déficit n-1 : **- 14 929.25 €**
 - ✓ Résultat cumulé 2023 avec le report N-1 : **- 11 958.24 €**

➤ **Résultat de clôture M49 – 2023 : excédent : 45 623.27 € - 11 958.24 = 33 665.03 €**

Madame le Maire se retire et le Président de séance est chargé de mener le débat relatif au vote du compte administratif présenté.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif 2023 du budget M49 qui a été présenté.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jacques AUBERT.